

Formation professionnelle en gestion de patrimoine

FAC **jacquesduhem.com**
FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL

www.jacquesduhem.com

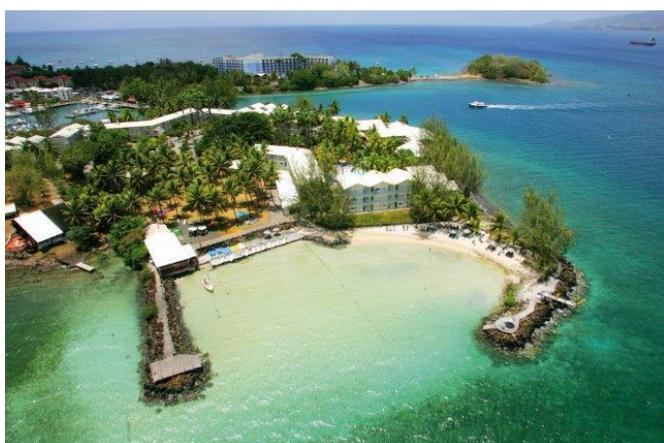
jacques@fac-jacques-duhem.fr



Comment intégrer les nouveautés dans les stratégies patrimoniales ?

MARTINIQUE 13 ET 14 OCTOBRE 2015

14 HEURES DE FORMATION VALIDANTES



HOTEL CARAYOU

LES TROIS ILETS

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

EURL au capital de 200 000 € - 38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63500 ISSOIRE

RCS Clermont Ferrand 529 007 908 - SIRET N° 529 007 908 00013 - TVA Intracommunautaire n° FR 43 529007908

Formation professionnelle déclarée et enregistrée sous le n° 83 63 04137 63 auprès du Préfet de la Région Auvergne

CONTENU DE LA FORMATION

Au cours de l'intervention, les points essentiels pour les gestionnaires de patrimoine seront abordés de manière **schématique et pratique**. Seront abordées et synthétisées les nouveautés issues des lois de finances. Le projet de loi de finances pour 2016 sera aussi examiné. Nous effectuerons également une synthèse de la doctrine administrative et de la jurisprudence.

JOUR 1 : Comment intégrer les nouveautés fiscales dans les stratégies patrimoniales ?

- Le calcul de l'impôt sur les revenus;
- Le traitement des niches fiscales ;
- Les rémunérations ;
- Les revenus de capitaux mobiliers et les plus-values sur valeurs mobilières ;
- La fiscalité immobilière : revenus fonciers – les BIC – les plus-values immobilières – la défiscalisation immobilière;
- La fiscalité des donations et successions ;
- La fiscalité de l'assurance-vie ;
- L'impôt de solidarité sur la fortune ;
- La gestion et la transmission du patrimoine professionnel ;
- Le contrôle fiscal.

JOUR 2 : Les conséquences fiscales du démembrement de propriété

Introduction

- Approche fiscale générale : distinction entre le démembrement actif et le démembrement passif ;
- Evaluation des droits démembrés : évaluation fiscale et évaluation économique ;
- De l'article 762 à l'article 669 du CGI ;
- L'article 1133 du CGI ;
- Démembrement et abus de droit.

I. Revenus fonciers et démembrement

- A Principes
- B Optimisation

II. Revenus de capitaux mobiliers et démembrement

- A Principes d'imposition
- B Risque de libéralité

III. Plus-values immobilières et démembrement

- A La cession d'un droit
- B La cession conjointe de droits
- C La cession après réunion de la pleine propriété
- D Ventes et apports d'usufruits temporaires

IV. Plus-values mobilières et démembrement

- A Principe général
- B Applications particulières

V. ISF et démembrement

- A Le principe de l'article 885 G du CGI
- B Les cessions d'usufruits
- C La situation du conjoint survivant

VI. Imposition des résultats des sociétés de personnes non passibles de l'IS lorsque les titres sont démembrés.

VII. Assurance vie et démembrement

- A L'article 757 B du CGI
- B L'article 990 I du CGI

En complément de l'intervention, chaque stagiaire recevra une documentation pratique et complète, ainsi que des simulateurs fonctionnant sous EXEL.

Formation professionnelle

Durée = 2 jours (14 heures)

Dates et Lieu de formation

13 ET 14 OCTOBRE 2015
HÔTEL CARAYOU, les Trois Ilets

Public concerné =

CGPI
CGP de banque et compagnie d'assurance
Notaires
Experts comptables
Avocats

Objectifs de la formation =

Approfondissement et actualisation des connaissances - Perfectionnement
Savoir mettre en pratique les connaissances techniques

Modalités administratives et financières :

Le prix de la formation pour les **deux jours (14 heures)** est de **750 €** (Sept cent cinquante euros HT),

TVA à 8,50% en plus, pour les personnes domiciliées dans les DOM. (soit **813,75 TTC**)

TVA à 20% en plus, pour les personnes domiciliées en Métropole. (soit **900 € TTC**)

Ce prix comprend, la participation aux formations, la remise d'une documentation technique, les pauses, ainsi que les deux déjeuners (Formule buffet)

Ce prix ne comprend pas les frais d'hébergement.

Le prix est à régler lors de l'inscription.

Une facture valant convention simplifiée de formation sera remise aux participants.

COMMENT INTEGRER LES NOUVEAUTES DANS LES STRATEGIES PATRIMONIALES ?

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à
FAC Jacques DUHEM
38 rue Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

Participant

NOM	
Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Participera à la formation au 3 ILETS (MARTINIQUE) les 13 ET 14 OCTOBRE 2015

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Prix unitaire HT	Total TTC	
750,00€	<input type="checkbox"/> 813,75 € (DOM)	<input type="checkbox"/> 900 € (Autres)

Règlement

<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Virement sur le compte* Merci d'indiquer votre nom sur l'ordre de virement
---------------------------------	---

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

ATTENTION :

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.

LE LIEU DE FORMATION

LE PRIX COMPREND LA FORMATION, LA REMISE DE LA DOCUMENTATION LES DEUX DEJEUNERS ET LES PAUSES. IL NE COMPREND PAS LES FRAIS D'HERBERMENT



HOTEL KARAYOU

**+596 596 66 04 04
La Pointe du Bout, Trois Ilets,
Martinique**



**FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem
EURL au capital de 200 000 € - 38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63500 ISSOIRE
RCS Clermont Ferrand 529 007 908 - SIRET N° 529 007 908 00013 - TVA Intracommunautaire n° FR 43 529007908
Formation professionnelle déclarée et enregistrée sous le n° 83 63 04137 63 auprès du Préfet de la Région Auvergne**